

[Demande de recours gracieux à l'encontre de la décision n°2023-ARA-KKP-4862 \(soumission en date du 15/01/2024\)](#)

Bonjour,

Veillez trouver notre recours et les documents ci joint.

Nous plantons sur la parcelle ZB 0037, la parcelle ZB 0036 est déjà boisée. Sur la parcelle ZB 36 il n'y aura aucune modification.

Le but de cette plantation est de créer une biodiversité locale et de capter le carbone à long terme. Nous sommes les garants d'un minimum d'activité humaine sur le terrain afin de favoriser la biodiversité.

Notre démarche est en adéquation avec le site Natura 2000 "Basse vallée du Mars" en Znieff de type 1 "basse vallée du Mars" et Znieff de type 2 "gorges de la Dordogne et affluents".

Nous ne sommes pas là pour faire de l'exploitation de bois, les arbres auront les tailles habituelles pour leurs croissances. Nous souhaitons pérenniser les plantations pour conserver et développer la biodiversité qui aura été créée.

Vous trouverez un formulaire d'évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000, que nous avons réalisé avec Julien COUTURAS animateur NATURA 2000 montrant qu'il a une incidence si nous plantons sur la parcelle NATURA 2000 soit 250m<sup>2</sup> qui est déjà partiellement boisée, ce qui entraînerait une atteinte aux habitats d'intérêts communautaires.

Il faut savoir qu'aujourd'hui la partie pelouse maigre de fauche de basse altitude et en train de se boiser naturellement comme toute la parcelle si nous n'intervenons pas.

Nous allons donc faire le boisement avec des essences locales recommandées par la charte NATURA 2000 uniquement sur la partie hors NATURA 2000. Nous allons faire les plantations avec une distance de 6 mètres ou plus selon vos recommandations du site NATURA 2000.

Nous allons planter des feuillus sur la bande Natura 2000 afin que l'hiver la zone puisse profiter au maximum du soleil et l'été des bienfaits des arbres (ombre, fraîcheur).

Sur le reste de la parcelle nous voyons que du bénéfique, il y aura une augmentation de la biodiversité avec la création d'un habitat pour la faune et la flore local avec très peu d'activité humaine donc la création d'un nouvel habitat d'intérêt communautaire.. Nous créons un puits de carbone ce qui s'inscrit dans les enjeux environnementaux sur le réchauffement climatique.

Il ne faut pas oublier les fonctions de protection des risques évoquées dans le STRADDET.

- "Les forêts jouent un rôle important pour la protection des populations contre les risques : limitation de l'érosion des sols, des glissements de terrains, écrêtage des pics de crues.
- Fonction de protection de l'air et des eaux : les milieux forestiers participent à la préservation de la qualité de l'air par ses capacités de filtration notamment pour les particules fines. Les forêts sont aussi des puits de carbone et participent ainsi à limiter la concentration de carbone dans

l'atmosphère. Les milieux forestiers jouent un rôle épurateur de l'eau, c'est notamment le cas pour les ripisylves et les zones de protection des captages.”

Aujourd'hui le terrain de Jaleyrac comme indiqué dans le STRADDET page 27 du rapport d'objectifs est un bocage en milieu semi-fermé. Suite à mon échange avec Madame Gueber (LPO) et Monsieur Couturas l'idéal serait de laisser faire la nature pour que la forêt se régénère seule.

A l'heure actuelle malheureusement, il n'y a pas de Label Bas Carbone reconnu par le Ministère de la transition écologique pour ce type de plantation. C'est pourquoi nous souhaitons faire une plantation anthropique.

Nous rentrons dans les objectifs du STRADDET en termes de conservation et développement de la biodiversité ainsi que le maintien de puits de carbone ici se sera une création à long terme.

L'idéal serait à terme de disposer d'un label bas carbone pour les reforestations naturelles sans intervention humaine avec la possibilité de calculer l'absorption carbone.

Nous avons conscience que le STRADDET met en évidence des points de vigilance notamment sur des modes “de sylviculture intensifs” ce qui n'est pas notre cas.

Notre objectif est de créer un puits de carbone et de créer une biodiversité dans cet espace naturel avec le minimum d'intervention humaine. Nous ne sommes pas là pour faire de l'exploitation forestière. C'est pourquoi nous avons choisi de planter 4 essences différentes sur une petite surface pour rendre favorable la biodiversité et complexifier l'exploitation forestière.

Les mesures prévus à la préventions de la ripisylve (ressource <https://www.fne-aura.org/uploads/2020/09/guide-de-preservation-des-ripisylves-2020-vff.pdf>:

- Favoriser différent niveau de végétation
- Si présence de saules et de frênes promouvoir la taille en têtard
- Maintenir tous les bois morts sur pied (quels que soient leur taille, leur âge et leur essence) si absence de risque sécuritaire et de grave dysfonctionnement hydraulique.
- Si coupe des bois morts pour raisons hydrauliques ou de sécurité, garder le plus de hauteur de tronc possible. En effet, une souche haute offrira du bois mort et des micro habitats proche du sol afin de conserver un maximum de micro-habitats
- si coupe des bois morts pour des raisons de fortes contraintes hydrauliques ou de sécurité, réutiliser les produits de coupe in situ afin d'installer des tas de bois morts.
- Mise en place de tas de bois conservatoires qui vont offrir des habitats .
- Laisser les vieux arbres en place ce qui participent largement à la biodiversité.

- Comme indiqué précédemment nous intervenons le moins possible sur nos terrains et cette zone sera aussi privilégiée.
- Chaque arbre à sa place sur ce terrain qu'il soit tordu, fissuré, creusé, cassé.. Chaque particularité de l'arbre est vue comme une contribution à la diversité biologique et à la complexification de l'écosystème, chaque singularité est perçue tel un potentiel micro-habitat susceptible d'accueillir plus de biodiversité, dont parfois des espèces rares et / ou menacées..

Le choix du chêne rouge d'amérique avait été motivé par le fait que le terrain attendant possède cet essence et nous pensions qu'il y avait un intérêt de continuité.

Selon les différents texte que nous avons pu lire Natura 2000 recommande une mixte d'essence sur les parcelles forestières mûres qui seront des terrains de chasse plus favorables aux insectes et chiroptères forestiers. Nous plantons des essences recommandées par la charte Natura 2000 Érables Sycomores (1000 plants), sapin pectiné (500 plants) et chêne pubescent (1000 plants). Le pin laricio (1500 plants) nous a été conseillé selon le rapport du CNFP en raison du réchauffement climatique et du manque d'eau, il ne fait pas partie des espèces invasives, ni exotiques. (rapport ci joint)

Le choix des essences a été fait en fonction des essences locales présentes et sur les essences qui ont une forte adaptabilité au changement afin de créer un nouvel habitat d'intérêt communautaire..

Nous avons choisi une gestion "raisonnés" en choisissant 4 essences différentes sur une petites surfaces. La plantation se fera en futaie régulière. Comme indiqué précédemment cette plantation à pour but de créer de la biodiversité et un puits de carbone avec peu d'intervention humaine. Aucune coupe rase ne sera effectuée sur ses plantations pour conserver la biodiversité locale.

Nos plantations seront faites à plus de 6 mètres de la rivière.

Travaux réalisés sur les plantations et le terrains

- Les plants seront désherbés
- Elimination de la végétation envahissante
- Taille de forme pour chaque arbre et éclaircie.
- Elagage

Je n'ai pas reçu le nouveau devis actualisé de l'entreprise qui effectuera les travaux de plantation.

Bien à vous

**Laëtitia RAVE**

*Co-Fondatrice et Directrice générale*

**4 FORESTS**